

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Brigitte ROYER et Monsieur Denis DUCHAMP, Conseillers départementaux du canton de SARRAS, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2017 :

Dans le cadre de la politique de jeunesse une subvention de 1 500 € est attribuée au Syndicat Intercommunal de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au titre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles, une subvention globale de 28 36,90 € sera répartie entre deux bénéficiaires du canton.